

Si vous êtes témoins d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112	N° Urgence européen
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	Police ou Gendarmerie

Mairie

Téléphone	04.67.02.93.80
Mail	mairie@claret.fr
Horaires d'ouverture	Mardi et jeudi de 16h à 18h

Sites Internet utiles :

Services de l'Etat pour l'Hérault

<http://www.herault.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les risques majeurs

<http://www.prim.net>

Pour en savoir plus sur les risques du département

<http://www.risquesmajeurs.herault.pref.gouv.fr>

Pour plus de renseignement sur notre commune

www.claret.fr

L'alerte sur la commune

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :

- La diffusion de messages par haut-parleurs (Véhicule police)
- Messages par SMS via l'application Intramuros
- Panneau lumineux
- La municipalité, en porte à porte ou téléphone
- La distribution de consignes par la Mairie, la radio (France Bleue Hérault 101.1), et ou la télévision (France 3 Languedoc Roussillon)

Information acquéreurs et locataires

La loi du 30/07/03 du Code de l'environnement, dans son article L125-5, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti situé en zone sismique et/ou appartenant à un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou se connecter sur le site **www.herault.gouv.fr** rubrique Santé-sécurité/Sécurité civile, IAL.

RAPPEL PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la **mairie**, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut que : Les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance, L'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Nids de frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m).

Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, **le recours aux pompiers devant rester exceptionnel** (carence avérée des sociétés spécialisées ou nid trop difficile d'accès). Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

La canicule



→ Il fait chaud

→ La température ne descend pas la nuit

→ Le phénomène dure depuis plusieurs jours

Comment réagir ?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le **15** si une personne est victime d'un malaise

Radon (Gaz radioactif naturel)

- Aérer son logement au moins 10 minutes par jour
- Vérifier et entretenir les systèmes de ventilation



Edition 2025

Commune de Claret

DICRIM simplifié

Document d'Information Communal

sur les Risques Majeurs



Le mot du Maire,

Chers administrés,

La sécurité des habitants de Claret fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la **conserver précieusement**.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire, Philippe TOURRIER

LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUE MAJEURS

Risque majeur Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

Quelques soit la nature du risque (inondation, feux de forêt, canicule, ...) 4 niveaux de vigilance permettent à la population d'adapter son comportement et aux autorités de prendre des décisions :

NIVEAU 4 Vigilance absolue

NIVEAU 3 Soyez très vigilant

NIVEAU 2 Soyez attentif

NIVEAU 1 Pas de vigilance particulière

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que vous avez été prévenu, vous devez respecter les consignes générales suivantes :

DANS TOUS LES CAS	AVANT	PENDANT			APRES
	Prévoir : - Une radio portable équipée de pile, - Une lampe de poche (pile à vérifier), - Une réserve d'eau potable, - Lors d'une pré- alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1^{ère} nécessité (médicaments urgent, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) - S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde	Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (Cf. consignes ci-contre)	Ecouter la radio France bleue Hérault, et radios locales  Pour information sur l'évolution de la situation	Ne pas aller chercher les enfants à l'école  Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants	Ne pas téléphoner Sauf cas de nécessité vitale  Pour libérer les lignes pour les secours

CONSIGNES SPECIFIQUES

Evacuation :

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1^{ère} nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.

Confinement :

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.

 Feux de forêts AVANT : Débroussailler, entretenir les abords des habitations PENDANT : -Se conformer aux consignes données par les autorités (évacuation ou confinement) -S'éloigner le dos au vent -Respirer à travers un linge humide -Couper le gaz et l'électricité -Fermer les ouvertures -Asperger d'eau si possible les volets, porte et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie	 Séisme PENDANT : -Rester où on est, s'abriter sous un meuble ou contre un mur porteur -Eviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches... -Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz) APRES : -Couper le gaz et l'électricité, pas de flamme -Evacuer et s'éloigner des bâtiments, rejoindre un endroit dégagé (place) -Se conformer aux consignes données par les autorités	 Tempêtes-Vent violent -Limiter les déplacements, dans la mesure du possible, rester chez soi -Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre -Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol -Ne pas intervenir sur une toiture -Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone -Respecter les déviations mises en place
 Inondations-Crues -Ne pas s'engager sur une route inondée -Respecter les déviations mise en place -Fermer les ouvertures -Couper le gaz et l'électricité -Evacuer sur préconisation des autorités ou des secours -Se réfugier sur un point haut (étage, colline)	 Rupture de barrage -Respecter les consignes données (évacuation ou non, itinéraires à emprunter) -Ne pas prendre l'ascenseur (coupure de courant) -Ne pas revenir sur ses pas -S'éloigner des ponts et torrents -Evacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches.	 Mouvement de terrain Le mouvement de terrain par retrait-gonflement des argiles est le risque le plus présent -Se conformer aux consignes données par les autorités -Respecter les déviations mises en place -Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse -Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé -Fuir latéralement, s'éloigner du point d'effondrement